

**DECISION N°2019-06-175**  
**relative à la composition du comité d'experts spécialisé**  
**"Valeurs Sanitaires de Référence"**

**Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,**

---

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-1-1°, R. 1313-14-9°, R. 1313-25-6°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1 ;

Vu la délibération n° 2016-4.06 du 29 novembre 2016 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 20 juin 2017 ;

Vu la décision n°2017-06-198 du 5 juillet 2017 portant nomination au comité d'experts spécialisé « Valeurs Sanitaires de Référence » ;

Vu la décision n°2018-04-096 du 6 avril 2018 portant nomination au comité d'experts spécialisé « Valeurs Sanitaires de Référence » ;

Vu la décision n°2019-03-103 du 28 mars 2019 portant nomination au comité d'experts spécialisé « Valeurs Sanitaires de Référence »,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Suite à la démission de Mme El Yamani (Mounia), la composition du comité d'experts spécialisé « Valeurs Sanitaires de Référence » placé auprès de l'Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, pour la durée restant à courir du mandat de 3 ans de ce comité d'experts spécialisé jusqu'au 31 août 2020, est la suivante :

M. Michiels (Fabrice), président  
M. Vincent (Raymond), vice-président  
M. Baril (Marc)  
M. Binet (Stéphane)  
Mme Bisson (Michèle)  
Mme Chevalier (Anne)  
Mme El Ghissassi (Fatiha)  
M. Emond (Claude)  
M. Fitzgerald (Reginald Edward)  
M. Garnier (Robert)  
Mme Hoet (Perrine)

.../...



Mme Iwatsubo Yuriko  
Mme Kairo Cécile  
Mme Lakhal Laila  
M. Lirussi (Frédéric)  
Mme Maitre (Anne)  
Mme Platel (Anne)  
M. Schroeder (Henri)  
M. Sorg (Olivier)  
M. Thireau (Jérôme)  
M. Viau (Claude)

**Article 2** : Le directeur de l'évaluation des risques est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 19 juin 2019

Le Directeur Général

Dr Roger GENET